

Délibération 2025-85 |

Conseil d'administration du 11 décembre 2025

Objet : homologation du réseau souterrain des égouts de la Métropole Clermont Auvergne |

M. Cazenave, président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

Exposé

Une liste des réseaux souterrains des égouts homologués actualisée garantit l'étude des droits des personnels qui y travaillent. Une campagne d'actualisation des homologations de ces réseaux a donc été lancée le 19 juillet 2023.

Vu l'article 75 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission de la réglementation pour examiner l'admission des agents des réseaux souterrains des égouts au bénéfice des dispositions du décret du 14 septembre 1950 ;

Vu l'avis favorable de la commission de la réglementation, dans sa séance du 10 décembre 2025. |

**Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, déclare la nouvelle
homologation pour la Métropole Clermont Auvergne, avec effet au 1^{er} janvier 2024.**

Bordeaux, le 11 décembre 2025

Le secrétaire administratif du Conseil,



Stéphanie Lefrançois